

## Droits de l'Homme : l'ONU s'imprègne de la mise en œuvre de la loi sur les peuples autochtones

Mercredi 23 Octobre 2019



En mission de travail au Congo sur invitation du gouvernement, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, Victoria Tauli-Corpuz, a échangé, le 22 octobre à Brazzaville, tour à tour, avec le président du Sénat, Pierre Ngolo, et celui de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoub

La République du Congo a adopté, en 2010, la loi n °5-2011 du 25 février portant promotion et protection des droits des peuples autochtones. Elle fait suite aux recommandations du Comité international des droits de l'enfant et en considération de l'engagement du Congo à la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée en 1993.

Ainsi, profitant de son séjour au Congo, Victoria Tauli-Corpuz a discuté avec les présidents des deux chambres du parlement sur cette loi y compris sa mise en œuvre.

*« Cette visite vient après celle de mon prédécesseur en 2010. Donc je suis venue également examiner comment les recommandations qu'il avait formulées sont implémentées. J'ai félicité le président de l'Assemblée nationale ainsi que celui du Sénat pour cette loi qui a été votée sur les peuples autochtones et leur dire que c'est une loi qui est exceptionnelle non pas seulement pour le Congo, mais pour l'Afrique en général »,* a expliqué la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Accompagnée de la coordonnatrice résidente du système des Nations unies au Congo, Suze Percy Filippini, Victoria Taulli-Corpuz présentera son rapport à la presse ce 24 octobre afin de faire part de ses observations sur le terrain. *« Je leur ai également fait part de mes observations sur le terrain concernant les peuples autochtones qui ont du mal à avoir accès à l'éducation, à la santé et aux pièces d'état-civil, ainsi que le chevauchement des droits qui enfreignent un peu les droits des peuples autochtones dans leur mise en œuvre »*, a-t-elle conclu.

Selon elle, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a reconnu qu'il y avait, certes, des manquements dans la mise en œuvre de cette loi mais les éventuelles recommandations de cette diplomate onusienne aideraient à améliorer les conditions de son application.

Parfait Wilfried Douniama et Jean Jacques Koubemba